

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Audrey Racette

<https://www.cadre21.org/membres/6a9dd23fde053c046372687f>

Date d'obtention : 2023-03-23 14:27:20

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Il est important de commencer avec la personne qui vient nous soulever l'info. Après, rencontrer les personnes qui auraient été témoins/reçu les photos. Si ce n'est pas un cas malveillant, rencontrer la personne qui a reçu les photos

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Qu'il est important de s'assurer d'avoir la bonne information pour intervenir de manière adéquate. Il se peut aussi qu'on pense que l'intervention est terminée, mais que de nouvelles informations/clarifications arrivent. Chaque situation est différente, il faut donc prendre le temps.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Selon moi, ça serait de rencontrer la victime qui insiste pour qu'on la croit (comme dans une des situations) qui veut nous montrer la photo, qui insiste. Selon moi, ça me mettrait inconfortable.